



VILLE DE
HOUILLES

VILLE DE HOUILLES DÉCISION DU MAIRE

République Française
Département des Yvelines

Décision du 28 novembre 2023 n° 23/132
DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Objet : Demande de subvention au titre du Programme d'aide à la renaturation et à la préservation des espaces naturels du Département de la Vendée, pour les travaux de démolition-dépollution du centre de loisir à Saint Hilaire de Riez

Le Maire de la Ville de Houilles, Conseiller départemental des Yvelines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 20/224 du 5 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour prendre les décisions énumérées à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et notamment le 26° permettant au Maire de « *demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement sur tout projet et pour tout montant* »,

Considérant les travaux à réaliser pour la démolition et la dépollution du centre de loisir à Saint Hilaire de Riez,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : DE SOLLICITER une subvention à hauteur de 233.111,60 € (soit 40% du coût prévisionnel du projet) au titre du Programme d'aide à la renaturation et à la préservation des espaces naturels auprès du Département de la Vendée,

Article 2 : DE PRÉCISER que les dépenses liées au projet, à hauteur de 583.229 € HT, sont inscrites au budget communal,

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier Principal de Houilles, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 28 novembre 2023

Publication effectuée le : 28 novembre 2023

Exécutoire ce jour : 28 novembre 2023

Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines,



Julien CHAMBERON

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20231128-DM23-132-AU
Date de réception : 28/11/2023
Date de réception préfecture : 28/11/2023